C.I.A.S.
centre intercommunal d'action sociale
BASSIN DE MARENNES

Service d'Autonomie à domicile

Interventions en mode prestataire : nous sommes l'employeur des intervenants à domicile.

Tarifs TTC applicables

TVA non applicable : article 256 B du CGI

Le vendeur remet systématiquement un devis gratuit et personnalisé à l'usager à qui il propose une prestation.

Aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne : * **aide au lever et au coucher** * **aide à la toilette** * **aide à l'habillage** * **aide aux repas** Accompagnement dans les activités de la vie sociale : * **accompagnement dans les activités domestiques, de loisirs** * **assistance administrative** Accompagnement des personnes dans leur déplacement en dehors du domicile : * **aide à la mobilité et au transport** Autres actes de la vie quotidienne : * **entretien de la maison et travaux ménagers** * **préparation des repas** * **courses**	**Tarif horaire :01/04/2026** 27.30 € TTC (prise en charge APA) + supplément de 3.00€ / h à partir du 01/07/2025 soit 30.30 € TTC 27.30€ TTC (prestation de compensation du handicap et aide-ménagère) **Tarif horaire 01/08/2026 :** 28.00 € TTC (caisses de retraite) + supplément de 3.00 € / h à partir du 01/08/2026 soit 31.00 € TTC **Tarif Horaire 100 % payant ou heures en sus de la prise en charge au 01/02/2026 :** 31.00 € TTC

Les frais kilométriques seront facturés lors des déplacements avec le véhicule personnel de l'intervenant en supplément du tarif horaire de la prestation, soit 0.60€ /km.

Modalités de paiement :

Le client pourra régler par :

☐ Chèque ☐ CESU pré-financé ☐ Virement bancaire ou postal

☐ Prélèvement automatique

☐ Espèces ; étant précisé que ce moyen de paiement n'ouvre pas droit à l'avantage fiscal prévu par l'article 199 sexdecies du code général des impôts.